

MOT AUX FAMILLES

Objet : Inscription aux services périscolaires (Année scolaire 2023 – 2024)

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale profite de cette période afin de vous proposer les modalités d'inscription aux services périscolaires (cantine – garderie) pour la rentrée prochaine.

Pour cela, comme l'année dernière, nous avons tout d'abord souhaité simplifier vos démarches en supprimant le dossier papier (fiche liaison + copie du carnet de santé). Ces éléments seront partagés avec les deux directrices de l'école maternelle et élémentaire (*sauf pour les nouveaux enfants – Dossier envoyé par mail*).

Depuis l'année 2020-2021, nous avons souhaité faciliter l'accès aux différentes prestations, notamment pour les parents dont l'emploi du temps reste variable.

Ainsi, pour pouvoir bénéficier de ces services, il vous suffit de :

- Tout d'abord, **actualiser vos données personnelles** (coordonnées téléphoniques en cas d'urgence, adresses mail, personnes habilitées à récupérer l'enfant, éléments liés à la santé...) **via le « Portail Famille »** (*vos identifiants restent identiques*)

<https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-de-la-roche-blanche>

*NB : Tout au long de l'année, vos données personnelles doivent être modifiées par vos soins lorsque des changements se produisent. Si vous rencontrez des difficultés, les services de la Mairie restent à votre disposition afin d'effectuer ces mises à jour. Merci de contacter **Chrystelle MONS** au 04 73 79 80 63 ou par mail à animationlrb@gmail.com*

- Le règlement intérieur 2023-2024 vous sera envoyé début juillet 2023.

- Ensuite, à compter du **21 août 2023**, un message via le Portail Famille vous informera de l'**ouverture des inscriptions**.

- Enfin, **avant le 20 septembre 2023, dernier délai**, vous devrez nous fournir l'**attestation de quotient familial de la CAF du mois d'août 2023 reçue début septembre 2023**.

Attention : Les familles n'ayant pas fourni l'attestation CAF avant cette date seront facturées sur le plus haut QF. En cas de changement de situation en cours d'année (et donc de quotient familial), vous devrez nous fournir une nouvelle attestation.

Nos services restent à votre entière disposition afin de vous accompagner au mieux pour cette nouvelle année scolaire.

L'Adjoint à la Jeunesse,



Guillaume MAILLET

MEMENTO

1- Actualiser vos données sur le « Portail Famille »

Onglet « Mon Foyer » - Sous-rubriques « Accéder à la fiche foyer » et « Accéder à la fiche enfant »

2- A partir du 21 août 2023, inscrire votre enfant aux différents services (cantine/garderie) :

Onglet « Mes inscriptions »

NB : Pour les utilisations régulières, nous vous conseillons une réservation sur le mois ou l'année.

3- Avant le 20 septembre 2023- Fournir l'attestation QF – CAF du mois d'août 2023.